

Nombre de Conseillers  
en exercice : 22  
Présents : 16  
Votants : 21

L'an deux mil dix-neuf, le 20 mai, le conseil municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Louis NOUHAUD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mai 2019

PRESENTS : Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte, M. DOUDARD Christian, M. EJNER Pascal, Mme GOMILLOU Agnès, M. JANICOT Philippe, Mme LALEU Marie-Laure, Mme MAURIN Marie-Hélène, M. MERILLOU Stéphane, M. NOUHAUD Jean-Louis, M. SAUVAGNAC Bernard, Mme SAZERAT Sandrine, M. SCHOENDORFF Frédéric, M. VINCENT François, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. AUROY Olivier, Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à Mme LALEU Marie-Laure), Mme DUGUET Nicole (Pouvoir à Mme CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte), Mme PELMOINE Agnès (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard), Mme PERRIER Sylvie (Pouvoir à M. NOUHAUD Jean-Louis), M. VIANELLO Pascal (Pouvoir à SAUVAGNAC Bernard).

Secrétaire de séance : Mme ASTIER Martine

Affiché le : 23/05/2019

## 6. MODIFICATION DE LA GRILLE DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Cette décision est soumise à l'avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion de la Haute-Vienne, qui a émis un avis favorable en date du 5 avril 2019. Suite au départ à la retraite de l'agent occupant le poste de responsable comptabilité à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, il convient de modifier la grille des emplois comme suit :

- Suppression du poste n°3: Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.
- Création du poste n°3 : Adjoint administratif, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> août 2019.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- de valider la modification de la grille des emplois ;
- de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (poste n°3) au 1<sup>er</sup> août 2019;
- de créer un poste d'adjoint administratif (poste n°3) au 1<sup>er</sup> août 2019 ;
- d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget ;
- de donner au Maire, toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées ;
- d'approuver la grille des emplois au 1<sup>er</sup> août 2019.

VOTE 21	POUR 21	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que  
dessus,  
Au registre sont les signatures  
**Le Maire**  
**Jean-Louis NOUHAUD**

